

Affiché en Mairie le	25 Janvier 2024
Mis en ligne sur <u>www.trouville.fr</u>	25 Janvier 2024

## CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER Séance du Mercredi 24 Janvier 2024 LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

FG/MV 2024-73

L'an deux mil vingt-quatre, le Mercredi 24 janvier à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 Janvier 2024, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice: 27 - Quorum: 14 - Présents: 16 - Représentés: 9 - Absents: 2

**ETAIENT PRESENTS**: Mme Sylvie de Gaetano, Maire; M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, M. Lionel Bottin, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Rébecca Babilotte, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin.

**ETAIENT REPRESENTES**: M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Delphine Pando (pouvoir à M. Brière), Mme Julie Mulac (pouvoir à M. Legrix), M. Maxime Aguillé (pouvoir à Mme Drong), Mme Dominique Vignesoult (pouvoir à Mme Guillon), M. Pascal Simon (pouvoir à M. Taque), M. Hervé Huchet (pouvoir à Mme Vatier), Mme Stéphanie Fresnais (pouvoir à Mme de la Grandière), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Rubin).

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**: Mme Claude Barsotti.

**ETAIT ABSENT**: M. Jean-Pierre Deval.

Le Conseil Municipal désigne Isabelle Drong comme Secrétaire de séance.

.....

	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs  Mme le Maire procède à l'appel des présents.  Le Conseil Municipal désigne Isabelle Drong comme Secrétaire de séance.  9 pouvoirs ont été remis.
	Inscription des questions orales
	Aucune question orale n'a été déposée
Adopté à l'unanimité	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2023



2024/01 Adopté à l'unanimité	Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal  Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
	Aucune observation n'a été formulée.
	AMENAGEMENT Rapporteur : Mme le Maire
2024/02 Adopté à l'unanimité	Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la Commune de Trouville-sur-Mer
	FINANCES Rapporteur : Mme le Maire
2024-03 Adopté à l'unanimité	Subvention de fonctionnement 2024 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Trouville-sur-Mer